

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 juin 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 60

Votants : 70 (dont 10 procurations)

N°5 A/

OBJET :

ADHESION DE VICHY
COMMUNAUTE

MARQUE AUVERGNE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 22 JUIN 2018

Publiée ou notifiée

le : 22 JUIN 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD –N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) –M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE –E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

.../...

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté,

Vu les statuts de Marque Auvergne, association loi 1901,

Considérant l'objet social de Marque Auvergne, à savoir fédérer les énergies, afin de valoriser toutes les initiatives notamment économiques, culturelles, scientifiques, dont le rayonnement contribue à renforcer l'attractivité de l'Auvergne au niveau national et international. Pour ce faire, elle entretient une philosophie d'innovation et d'activation de communautés d'intérêts au bénéfice du développement territorial,

Considérant les actions de l'association consistant à :

- coordonner les efforts du plus grand nombre d'acteurs publics et privés,
- proposer des actions et des supports de promotion collective,
- animer les réseaux liés à son but,
- animer les acteurs et collectifs utilisateurs des marques gérées par l'association,
- initier ou contribuer à toutes actions visant le rayonnement de l'Auvergne.

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté de s'inscrire dans cette démarche,

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un suppléant,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'adhésion de Vichy Communauté à Marque Auvergne selon les statuts en vigueur,
- de régler, à partir de 2018, le montant de la cotisation voté par le Conseil d'Administration,
- de nommer M. Frédéric Aguilera représentant titulaire et M. Jean-Sébastien Laloy représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 5 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/06/2018
ADHESION DE VICHY COMMUNAUTE - MARQUE AUVERGNE

.....
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 22/06/2018
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14JUN2018_5A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUN2018_5A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 5 A.PDF (99_DE-003-200071363-20180614-14JUN2018_5A-DE-
1-1_1.pdf)